



## FICHE TECHNIQUE

# TOP ADHÉSIF 2

### DISSOLVANT COLLES DECOLLE ADHÉSIFS USAGE PROFESSIONNEL

**TOP ADHÉSIF 2** est une préparation à base d'une association de solvants dissolvant synergisée conditionnée en boîtier aérosol sous gaz.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE FLUIDE
Masse volumique	: 725 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR INFÉRIEUR A 21°C – POINT D'EBULLITION SUPÉRIEUR A 35°C. CLASSE A1
Odeur	: FAIBLE DE SOLVANT
Couleur	: INCOLORE
Pouvoir solvant IKB	: 33
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

**TOP ADHÉSIF 2** grâce à son **pouvoir dégraissant polyvalent**, solubilise les souillures grasses, huileuses ou graisseuses

- Actif sur les colles des adhésifs et le pelliculage de la plupart des étiquettes, affiches, autocollants, etc.
- Enlève les traces de colles, des écussons, d'autocollants publicitaires.
- Neutre ne provoque pas la corrosion des métaux ferreux usuels, alliages légers, aciers inoxydables, aluminium, ni le bois, verre ou surfaces en béton.

**TOP ADHÉSIF 2** dans les conditions d'emploi préconisées, n'altère pas la surface des peintures, supports des autocollants.

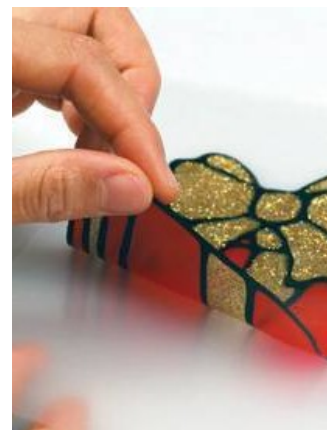
**TOP ADHÉSIF 2** est utilisé pour l'enlèvement des marquages, publicités, autocollants sur le mobilier urbain, les panneaux publicitaires, les véhicules, etc.

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Effectuer une imprégnation sur les surfaces à traiter.
- ◆ Laisser agir quelques minutes.
- ◆ Commencer l'enlèvement de l'étiquette à l'aide d'une spatule ou la pointe d'un cutter et arracher.

En cas de surfaces sensibles aux solvants (plastique, peintures) faire un essai préalable de compatibilité du produit avec le support.

**NB :** Dans le cas d'autocollants, pelliculages particulièrement anciens, difficiles à enlever, avant d'appliquer le nettoyant dissolvant, l'action de chauffer au préalable pendant quelques minutes la surface de l'adhésif avec un sèche-cheveu peut faciliter son enlèvement.



## RECOMMANDATIONS



*H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.*

*H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

*H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

*P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.*

*Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.*

***Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***  
***UFI : QH00-M0D8-W00T-4W1M***

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.